

Référence : C.N.93.2023.TREATIES-XXII.4 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES ACCORDS DE RÈGLEMENT
INTERNATIONAUX ISSUS DE LA MÉDIATION

NEW YORK, 20 DÉCEMBRE 2018

URUGUAY : RATIFICATION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 28 mars 2023.

La Convention entrera en vigueur pour l'Uruguay le 28 septembre 2023 conformément au paragraphe 2 de l'article 14 de la Convention qui se lit comme suit :

« Lorsqu'un État ratifie, accepte ou approuve la présente Convention, ou y adhère, après le dépôt du troisième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, la présente Convention entre en vigueur à l'égard de cet État six mois après la date de dépôt de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion... »

Le 28 mars 2023

